

[Français]

### LES POSTES

A PROPOS DU RAPPORT DU JUGE MONTPETIT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes, que je voudrais féliciter pour la brillante tournée qu'il a faite dans le Bas-Saint-Laurent.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si le rapport du juge Montpetit, concernant les conditions d'emploi des postiers, lui a été remis et quand sera-t-il rendu public?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Non, monsieur l'Orateur, il ne m'a pas encore été remis, mais je m'attends à le recevoir d'ici la fin du mois.

**M. Choquette:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les postiers ont manifesté, par le truchement des journaux, leur intention de déclencher une grève, l'honorable ministre a-t-il reçu des représentations de la part des intermédiaires desdits postiers?

**L'hon. M. Côté:** Non, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

MESURE VISANT LA DÉFINITION ET  
L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE  
NATIONALE

La Chambre reprend l'examen interrompu le mardi 6 septembre, de la motion de l'honorable M. Pickersgill proposant la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-231, définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois, et édictant d'autres dispositions résultantes.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre s'est ajournée, hier soir, je tentais de signaler que, durant l'étude de notre législation ferroviaire, on devrait particulièrement s'efforcer d'assurer, par une loi, la disposition et la réhabilitation des voies après l'abandon.

J'ai rappelé que j'ai fait débattre des bills privés sur cette question en 1962 et en 1963. Toutefois, aucune décision n'a été prise. On peut voir au *Feuilleton* un autre bill inscrit à mon nom, cette année, et qui a encore trait à cette question.

Maintenant qu'on est en train de procéder à la refonte des lois sur les chemins de fer, je crois que c'est le moment approprié de s'occuper du problème que présentent les voies

abandonnées. J'ai cité l'abandon, en 1960, de l'embranchement Courtright du chemin de fer *New York Central* dans Middlesex-West comme un exemple de ce qui peut arriver. La désorganisation du commerce fut négligeable car il n'y avait pratiquement aucun commerce sur cette ligne depuis des années, mais l'abandon du droit de passage a donné lieu à des problèmes très sérieux et très fâcheux. Les rails, les dormants et tous les ponceaux utilisables furent enlevés laissant un amas de débris. Les clôtures, qu'on négligeait depuis quelques années, prodrome de l'abandon, furent laissées dans un état déplorable, donnant lieu à des dégâts causés par les troupeaux. Peu à peu, la voie fut envahie par la brousse où prolifèrent bardane, chardons et un assortiment lamentable de toutes les mauvaises herbes propres à la région.

Les voies ferrées sont toujours un obstacle dans les secteurs agricoles car elles divisent presque toujours des lots en morceaux difficiles à cultiver. Elles suscitent un problème de pose de traverses et celui de la culture de lopins irréguliers.

Quand les voies ferrées sont en service ces inconvénients sont palliés par des clôtures, des barrières et des passages à niveau entretenus. Mais lorsqu'on abandonne la ligne les traverses sont enlevées, les ponceaux bloqués, les barrières et les clôtures laissés dans une condition inutilisable et sur les voies foisonnent d'innombrables herbes nuisibles. Le droit de passage de la société *New York Central* a maintenant été vendu en bloc à des spéculateurs privés avec lesquels il est très mauvaises herbes pour le comté n'a pas réussi à faire disparaître les mauvaises herbes. Ce parcours offense les regards, incommode le public et constitue une réelle menace.

Pour de plus amples détails sur les épreuves et les frustrations des gens vivant le long de cette ancienne voie ferrée, me permettrait-on de rappeler aux députés le débat du 9 février 1962? Les difficultés se perpétuent. Personne ne s'inquiète de ce gâchis et ne sait comment s'y prendre pour le nettoyer. Je suis certain que les députés ne veulent pas voir cette triste expérience se répéter dans d'autres parties du pays. Bien que les difficultés en ce qui concerne la société *New York Central* n'aient pas été reliées à des investissements dans les sociétés ferroviaires, l'entreposage du blé ou des moyens de transport de remplacement au même degré que dans d'autres cas d'abandon, ces problèmes de partage de champs, de clôtures, de canalisation et de contrôle des mauvaises herbes sont à la fois irritants et inutiles.